

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 avril 2020

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 6 avril 2020 à 19 h 30, par téléconférence.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin, par présence physique à la mairie
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé, téléconférence Johanne Fillion, téléconférence Lyne Gagnon, téléconférence
MM. les conseillers	Roger Vaillancourt, téléconférence Berthier Fortin, téléconférence, connexion à 19 h 32 Serge Fillion, téléconférence

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay, par présence physique à la mairie.
---	---

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont jointes par téléconférence.

2020-04-051

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-04-052

SÉANCE DU CONSEIL – EN TEMPS COVID 19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 13 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à présence physique et par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal accepte que les prochaines séances soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 avril 2020

2020-04-053 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 2 mars 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-04-054 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-04-055 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de trente-huit mille deux cent soixante-dix-dollars et quatre-vingt-dix-neuf (38 270,99 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant quinze mille six cent soixante-dix-huit dollars et quatre-vingt-quatre (15 678,84 \$), et les salaires nets payés au montant de treize mille huit cent deux dollars et quatre-vingt-quatre (13 802,84 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de soixante-sept mille sept cent cinquante-deux dollars et soixante-sept (67 752,67\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1772 à 1802.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2020-04-056 FERMETURE AU PUBLIC DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT l'ordonnance du gouvernement du Québec de réduire au minimum jusqu'au 13 avril, l'ensemble des services et activités qui ne sont pas prioritaires, la municipalité de Saint-René-de-Matane a pris la décision de procéder à la fermeture des bâtiments municipaux au public;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 avril 2020

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'entériner la décision de la fermeture des bâtiments municipaux au public à partir du 16 mars 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-04-057

SERVICE DE NIVELAGE DE CHEMINS MUNICIPAUX – TRAVAUX DE VOIRIE – EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT l'article 935 et les suivants du *Code municipal du Québec*,

CONSIDÉRANT QUE le coût du service de nivelage s'établit à moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane peut se prévaloir de la négociation de gré à gré pour les contrats de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE retenir les services de « Les Entreprises Georges Valois & fils », au tarif horaire de cent cinquante-cinq dollars (155 \$), taxes en sus, pour le service de nivelage de chemins municipaux dans le cadre des travaux de voirie 2020.

QUE la dépense est évaluée approximativement à vingt mille dollars (20 000 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-04-058

PRISE D'ACTE – MOUVEMENT DU PERSONNEL AU 1^{ER} AVRIL 2020

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 1^{er} avril 2020, à savoir :

Mise à pied

Josée Simard

adjointe administrative

27 mars 2020

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-04-059

ACHAT – ASPHALTE FROID – ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VOIES DE CIRCULATION MUNICIPALES – TRAVAUX DE VOIRIE – EXERCICE FINANCIER 2020

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat de quatre palettes de cinquante-six (56) sacs, pour un total de deux cent vingt-quatre (224) sacs, d'asphalte froid au coût unitaire de huit dollars et quatre-vingt-dix (8,90 \$), pour un total de mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars et soixante (1 993,60 \$), taxes en sus, en plus de la livraison au montant de trente dollars (30 \$), chez «Centre Avantis BMR».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 avril 2020

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07 FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Mme la conseillère Joyce Bérubé donne avis de motion et présente le projet de règlement qui sera adopté à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2020-01, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2020.

Le projet de règlement a pour objet de modifier le taux d'intérêt s'appliquant aux taxes, tarifs, compensations, permis, licences et/ou créances dus à la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

2020-04-060 ACHAT DE JARDINIÈRES À SUSPENDRE – SECTEUR DU VILLAGE – SERRES DE LA BAIE À BAIE-DES-SABLES – SAISON ESTIVALE 2020

CONSIDÉRANT QUE les paniers pour les jardinières à suspendre ont été détruits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' à la résolution numéro 2020-03-037, l'achat des paniers au coût de six dollars (6 \$), l'unité, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-04-061 PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-04-062 AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – MONTANT FORFAITAIRE POUR COMBLER LA PERTE - BOUFFARD SANITAIRE INC.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane a octroyé un contrat à Bouffard Sanitaire inc. pour le tri et le conditionnement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été amendé pour compenser la perte d'opération du centre de tri des matières recyclables de Bouffard Sanitaire inc. étant donné la situation urgente et imprévisible dans laquelle se retrouvent les centres de tri;

CONSIDÉRANT QUE la perte d'opération du centre de tri est supérieur au montant compensatoire autorisé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour chaque tonne métrique de matière traitée;

CONSIDÉRANT QUE la perte d'opération peut être variable d'un trimestre à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane ne veut pas avoir à demander une autorisation au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) suite à chaque rapport trimestriel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 avril 2020

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande une dispense au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin que la municipalité soit autorisée, dans le cadre de l'amendement signé au contrat de tri et conditionnement des matières recyclables, à compenser Bouffard Sanitaire inc. à hauteur maximale de cent vingt dollars (120 \$) la tonne métrique pour la perte d'opération encourue par le centre de tri.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucun sujet à traiter à ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DU PUBLIC

La séance ordinaire se tenant par téléconférence, il n'y a pas de public.

2020-04-063

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE lever la séance ordinaire du 6 avril 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 42.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Rémi Fortin, maire
Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

**Rémi Fortin
Maire**

**Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**